

NUMÉRO(S) DE CONTRAT :

Objet : Modification du préavis de changement – Report de la fermeture d'un fonds de placement garanti (FPG) – Régime d'accroissement de l'Impériale

À titre de titulaire d'un Contrat – Régime d'accroissement de l'Impériale, vous avez récemment reçu un préavis de changement de notre part. Celui-ci spécifiait notamment notre intention de fermer définitivement le fonds **DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett** au cours de l'année 2022¹.

Comme nous sommes à l'écoute des besoins et des préoccupations de nos clients, nous avons décidé de repousser la fermeture définitive de ce FPG à une date ultérieure. Cependant, à l'exception de cette modification, le contenu du préavis de changement que vous avez déjà reçu demeure le même.

Pourquoi cette modification ?

Ce report vous donnera plus de temps pour considérer d'autres FPG offerts en vertu du Contrat. De plus, si votre Contrat n'est pas enregistré, ceci vous permettra de **mieux planifier les répercussions fiscales qui pourraient découler de la fermeture de ce FPG.**

Que dois-je faire dans cette situation ?

Cette communication est acheminée à tous les titulaires d'un Contrat – Régime d'accroissement de l'Impériale. Si vous n'avez pas sélectionné le FPG mentionné ci-dessus, vous n'avez rien à faire.

Si vous avez sélectionné le FPG mentionné ci-dessus, nous vous invitons à communiquer avec votre représentant(e) afin de considérer d'autres FPG offerts et de procéder aux changements nécessaires avant sa fermeture éventuelle, le cas échéant.

Notre but est de toujours vous offrir une gamme de FPG des plus compétitives. C'est pourquoi Desjardins Assurances se réserve le droit, malgré ce report, de fermer le FPG définitivement si elle le juge nécessaire. Soyez assuré(e) que nous vous informerons à l'avance par un préavis de changement.

¹ Voir le Préavis de changement – Régime d'accroissement de l'Impériale Novembre 2020, page 3.

Rappel important

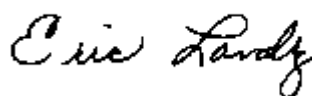
Desjardins Assurances cessera d'accepter les échanges et les nouveaux dépôts pour le FPG décrit ci-haut à compter de 16 heures (HE) le 27 novembre 2020, à l'exception des dépôts effectués selon un accord de débits préautorisés (DPA) déjà en place.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre représentant(e) ou avec notre secteur Fonds de placement garanti au 1 877 647-5435, options 1-2.

Merci de faire confiance à Desjardins Assurances.



Denis Dubois
Président et chef de l'exploitation



Éric Landry
Vice-président, Solutions de placement